



Règlement de la section Tennis de l'APEM

1. Les courts

Les terrains concernés par les réservations sont les courts suivants :

- 1 et 2 : situés aux abords des résidences, éclairés jusqu'à 22 h environ.

Ils ont été rénovés en 2004, sur demande de l'APEM auprès du CLAS

- 3 et 4 : situés derrière le gymnase et l'école, il n'y a pas d'éclairage.

- Le gymnase le **vendredi soir** et **samedi** pour les compétitions Tennis Entreprise

2. Réservations

L'accès aux courts est possible pour tous les personnels de la météopole et stagiaires, **mais la réservation de courts n'est possible que pour les adhérents à jour de leur cotisation de l'APEM ou de l'AEENM.**

Elle se fait sur le site web : <http://tennis.apem-meteorologie.fr>

Les différents créneaux horaires sont les suivants :

9h-10h30
10h30-12h
12h-14h
14h-15h30
15h30-17h
17h-18h
18h-19h
19h-20h
20h-21h
21h-22h30

Ces créneaux horaires sont susceptibles d'évoluer dans le futur.

Les réservations pour les compétitions officielles sont prioritaires sur les réservations pour compétitions amicales (tournois internes) qui sont prioritaires sur les réservations loisirs qui sont prioritaires par rapport aux personnes n'ayant pas réservé.

En cas de réservation de plusieurs heures pour compétitions, une affiche sera généralement placée devant les courts quelques jours avant.

Réservations loisirs

Les joueurs ayant réservé un court sont prioritaires sur ce court jusqu'à 15 minutes après le début du créneau.



Règlement de la section Tennis de l'APEM

Les réservations loisirs sont possibles dans les 7 jours précédant la date choisie.

Il n'est pas possible de réserver un nouveau créneau horaire tant que sa réservation en cours n'est pas passée.

Pour pouvoir réserver un court, le joueur qui réserve devra indiquer le 2eme joueur avec qui il joue (qui doit être aussi membre de l'APEM ou de l'AEENM).

Un joueur ne peut pas réserver plusieurs créneaux de suite, mais peut continuer à jouer si personne ne se présente une fois son créneau terminé.

Les joueurs ayant réservé un créneau et ne pouvant pas jouer s'engagent à effectuer l'annulation de leur réservation.

Réservations compétitions

Les réservations pour les compétitions de Tennis Entreprise doivent être faites avec les logins du type « Match Tennis Entreprise » réservés à cet effet, pour la durée et le nombre de terrains jugés suffisants pour la rencontre.

Si un adhérent loisir a déjà réservé un court sur un créneau nécessaire aux compétitions par équipes, sa réservation sera annulée.

3. Compétitions Tennis Entreprise

Pour participer aux compétitions Tennis Entreprise, il est nécessaire d'avoir :

- **Une cotisation APEM** couvrant la durée de la saison sportive concernée
<http://www.apem-meteorologie.fr/spip.php?article218>
- Une **licence FFT** pour la saison concernée. (pour ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un club FFT, il est possible de l'acheter par l'intermédiaire de la section APEM)
- **Une adhésion au Tennis Entreprise**, son tarif annuel est établi par la ligue Midi-Pyrénées de Tennis.

Les matches de Tennis Entreprise sont réservés aux salariés de l'entreprise pour laquelle on est inscrit (Météo France) pour les plus hautes divisions.

Pour les autres divisions, il est possible d'avoir des joueurs extérieurs.

Toutes les informations sont disponibles ici dans le menu Compétitions :

<http://tennis.apem-meteorologie.fr>



4. Adhésion

L'adhésion à la section ne nécessite pas de cotisation supplémentaire en plus de la cotisation APEM et des frais liés à la participation aux compétitions.

Les adhésions de personnes extérieures au site sont possibles sous certaines conditions :

- inscription au tennis entreprise
- jeu en loisir uniquement avec des personnes travaillant sur le site
- licence FFT obligatoire pour tous les joueurs loisirs

De plus les adhésions de personnes extérieures au site pourront être limitées par les responsables de la section en plus des critères précédemment énoncés.